SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL
Emploi, Travail et
Concertation sociale

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 3290300: organisations socio-culturelles federales et bicommunautaires

En vigueur au 01/07/2009 (Dernière actualisation de la page 01/07/2009)

1. SALAIRE MINIMUM: DONNEES SECTORIELLES

Salaire minimum garanti	
Salaire mensuel	1440.67
Salaire horaire	8.75